

Commune de VAL-D'USIERS – Réunion du conseil municipal du 17 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 janvier à vingt heures,
le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Sombacour,
sous la présidence d'Aurélien DORNIER, Maire.

Etaient présents :

Michaël AMEIL, Danièle BASSIGNOT, Martial BICHET, Sylvain BOLE, Eric BOURGEOIS, Sandrine BORNE, Claudine CATTET, Yves CHABOD, Fabrice DESCOURVIERES, Aurélien DORNIER, Fabienne GUY, Michèle GUYON, Ahmed KALLAL, Laurent LEHMANN, Jean-Louis MARION, Marion MYOTTE-DUQUET, Frédéric TOUBIN, Fabrice VILLAME, Myriam VIVOT.

Absents ayant donné pouvoir :

Pierre AUDY à Jean-Louis MARION, Christiane BADOZ à Michèle GUYON, Caroline GRANDJEAN à Marion MYOTTE-DUQUET, Mireille GRANDJEAN à Sandrine BORNE, Anne MOREL à Eric BOURGEOIS, Vincent ROGNON à Michaël AMEIL, Vanessa GENDROZ à Sylvain BOLE.

Absents :

Mickaël LAPIERRE, Christophe NICOD, Sarah VALLET, Catherine VINOT, Jean-Luc BONNEFOY, Julien DORNIER, Thomas CHABOD.

Absents excusés :

Jacques BAUD, Gérard GILLET, Thibaut MAGNET, Nicolas MUYARD.

Secrétaire de séance : Michèle GUYON.

La séance est ouverte à 20h00.

CONVOCAION CONSEIL MUNICIPAL

OBJET DE LA SEANCE

- Arrêt du procès-verbal de la réunion du 13 décembre,
- Délibération : avenant n°4 au contrat santé avec le CDG 25 ;
- Délibération : SDIS, conventions pour le déneigement et l'entretien des espaces verts ;
- Délibération : éclairage à la Vrigne et demande de subvention au SYDED ;
- Délibération : avenant au bail de l'ADMR ;
- Délibération : tarifs colombariums Sombacour ;
- Délibération : renouvellement de contrat ;
- Présentation du diagnostic de territoire ;
- Questions diverses.

Nomination d'un secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme
Mme GUYON Michèle pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal du 13 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°20251701_001 : Eclairage à la Vrine et demande de subvention au SYDED

Monsieur le Maire évoque le problème de sécurité au carrefour de la Vrine. Il est nécessaire d'installer un éclairage, notamment pour lutter contre le problème d'insécurité à l'arrêt de bus, où les piétons ne sont pas visibles. Monsieur le Maire propose de réaliser un éclairage solaire et de demander une subvention au SYDED.

Des devis ont été demandés concernant ce projet.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 21 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions :

- valide le devis de l'entreprise Electricité Mathez (luminaire) pour un montant de 3 823,20 € TTC ;
- valide le devis de l'entreprise Roy Vetter (fondations pour mât) pour un montant de 1 020 € TTC ;
- s'engage à réaliser et à financer les travaux ;
- sollicite le soutien et la participation financière du SYDED.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2025

La publication le 27 janvier 2025

Délibération n°20251701_002 : Tarifs des colombariums - Sombacour

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal que la commune déléguée de Sombacour a fait l'acquisition de 3 colombariums pour son cimetière communal. Il convient de fixer le prix de vente de chaque emplacement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de fixer le prix de l'emplacement dans le colombarium A à 1 525 € HT l'unité ;
- décide de fixer le prix de l'emplacement dans le colombarium B à 1 734 € HT l'unité ;
- décide de fixer le prix de l'emplacement dans le colombarium C à 1 600 € HT l'unité ;
- dit que les recettes seront enregistrées dans le budget caveaux.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2025

La publication le 27 janvier 2025

Délibération n°20251701_003 : MNT / Avenant n°4 au contrat de santé collective

Monsieur le Maire présente l'avenant n°4 de la MNT relatif au contrat de santé collective dans le cadre de la convention de participation en matière de protection sociale complémentaire « santé » en faveur du personnel du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs, signée à effet du 1^{er} janvier 2020.

La cotisation se voit modifiée à la hausse : les différents tarifs sont repris dans l'avenant. La hausse s'applique à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide l'avenant présenté ;
- donne pouvoir au Maire pour signer cet avenant.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2025

La publication le 27 janvier 2025

Délibération n°20251701_004 : Conventions avec le SDIS / entretien des espaces verts et déneigement des abords du SDIS du Val d'Usiers

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.1424.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service départemental d'incendie et de secours peut passer avec les collectivités locales toute convention ayant trait à la gestion non opérationnelle du service d'incendie et de secours.

Il est proposé de signer deux conventions avec le SDIS du Doubs : une ayant pour objet de définir les modalités d'entretien des espaces verts par les services de la commune de Val-d'Usiers des abords du CIS de Val-d'Usiers ; l'autre ayant pour objet de définir les modalités de déneigement par les services de la commune de Val-d'Usiers des abords du CIS de Val-d'Usiers.

Ces prestations seront effectuées contre rémunération forfaitaire annuelle d'un montant de 200 € pour le déneigement et de 400 € pour l'entretien des espaces verts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide les termes de ces deux conventions ;
- donne pouvoir au Maire pour signer ces deux conventions avec le SDIS du Doubs.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2025

La publication le 27 janvier 2025

Délibération n°20251701_005 : Avenant au bail de l'ADMR

Vu la délibération n°20242404_010 concernant une proposition de location d'un local pour les bureaux de l'ADMR ;

Considérant que l'ADMR loue les anciens bureaux du secrétariat de mairie de Sombacour où une salle de réunion attenante est disponible ;

Monsieur le Maire indique que l'ADMR souhaiterait louer cette salle en complément du bail actuel pour organiser des réunions. Un supplément de 100 € par mois sera demandé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de louer la salle attenante aux bureaux de l'ADMR pour un montant de 100 € par mois à compter du 1^{er} mars 2025 soit un loyer total avec charges de 810 € ;
- donne pouvoir au Maire pour signer l'avenant au bail.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2025

La publication le 27 janvier 2025

Délibération n°20251701_006 : Renouvellement de contrat – agent technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la création d'un emploi d'agent technique pour le ménage de la salle des fêtes de Sombacour principalement. L'emploi a été pourvu par un agent contractuel en CDD. Le contrat arrivant à échéance, il est proposé de renouveler celui-ci, d'abord par CDD puis par CDI.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité :

- décide de renouveler le contrat d'agent technique pour la Commune de Val-d'Usiers, d'une durée de 1.62/35ème, du 1^{er} janvier 2025 au 12 avril 2025. A l'issue de ce CDD, l'agent passera en CDI.
- Nomme pour ce poste Mme Sandra PILLARD.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission en Sous-Préfecture le 27 janvier 2025

La publication le 27 janvier 2025

DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Le diagnostic recense les projets des 3 communes. Les projets s'étendent sur tout le territoire de la commune nouvelle (2025-2032).

Une rencontre a eu lieu avec la trésorerie le 17 janvier. Une rétrospective a été présentée pour les 3 communes ainsi que le compte administratif 2024. Cette rencontre a montré que la commune nouvelle pouvait assumer les anciens projets ainsi que les nouveaux projets mais en les répartissant dans le temps.

Les futurs projets sont principalement :

- la rénovation de la mairie (Bians) ;
- l'étude pour les vestiaires du foot ;
- l'étude concernant la salle polyvalente.

Les revenus fonciers représentent 20% de nos revenus, la commune ne dépend pas de la forêt.

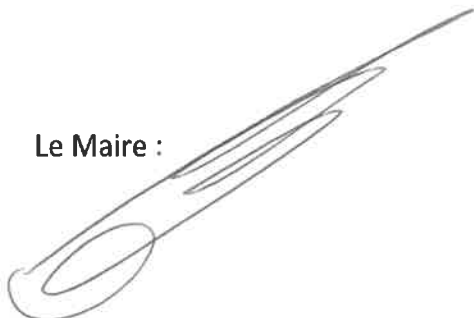
Même si le taux d'endettement est élevé, la capacité de désendettement l'est également.

QUESTIONS DIVERSES :

- Fête foraine du Val d'Usiers : elle aura lieu les 31 mai et 1^{er} juin 2025 ;
- Tour de France : la course passera dans le Val le 26 juillet prochain, une réflexion est engagée sur les animations à réaliser pour l'événement ;
- Feux d'artifices : ils auront lieu le samedi 12 juillet à Goux et seront suivis par le bal des pompiers ;
- Défis de la Comté : une épreuve aura lieu dans le Val le vendredi 18 avril (Sombacour) ;
- Radar rue des Creux : 5% des automobilistes ne respectent pas la vitesse rue des Creux, on note d'importants excès de vitesse ;
- Le corbillard va être mis en vente.

Prochaine réunion : vendredi 7 février 2025 à 20h00

Le Maire :

A large, stylized signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michèle GUYON :

A signature in blue ink, appearing to read 'M. Guyon', with a horizontal line underneath.

